

MAIRIE DE TARTAS



AFFICHÉ
à la Porte de la MAIRIE
le - 6 SEP. 2013

DECISION

N° 2013 - 16

**Acquisition Tracteur
John Deere 3720**



LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 mars 2008 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'un ancien tracteur John Deere 6110-2RM,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plate forme départementale de dématérialisation des marchés publics n°2013-4 le 29 mai 2013

Après analyse des 5 offres reçues

DÉCIDE

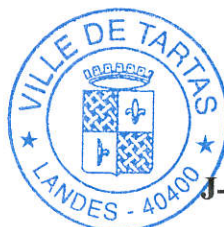
Article 1^{er} : La proposition de AGRIVISION, de 40990 Saint-Paul-lès-Dax, est acceptée pour la fourniture d'un TRACTEUR John Deere 3720, au prix de 28 570,00 € H.T. soit 34 169,72 € T.T.C.

Article 2 : La proposition de AGRIVISION, de 40990 Saint-Paul-lès-Dax, est acceptée pour la reprise de la tondeuse John Deere 6110-2RM, au prix forfaitaire de 8 000 €.

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 27 août 2013

Le Maire,



J-F. BROQUÈRES